

BULLETIN 2023-02



Objet : Mise à jour de la clause 20.13- Clarification

Date : Le 30 janvier 2023

Entrée en vigueur : Immédiatement

Argumentaire

La clause 20.13, ci-dessous, a été ajoutée au Règlement avec le bulletin 2022-06 afin de permettre la correction d'erreurs administratives lors de la compilation des résultats. (Ces erreurs administratives comprennent les fautes de frappe, les décimales déplacées, des erreurs de saisie, etc. qui se produisent lors du recopiage des résultats avant d'être téléversés dans la base de données de CARS).

La clause, telle que rédigée, laisse croire à certains que CARS est maintenant responsable de vérifier tous les aspects du rallye qui pourraient influencer sur la compilation et la correction de toute erreur produite. Il s'agit clairement d'une contradiction de la Section 20 au complet. Lorsque les résultats sont affichés comme finaux, ils deviennent finaux et aucun autre changement ne peut être demandé par un compétiteur, un organisateur ou un commissaire.

Il est de la responsabilité des compétiteurs de s'assurer que les résultats provisoires et ultimement finaux sont acceptables, ceci inclut non seulement les temps de spéciales, mais aussi la classe inscrite, la conformité aux règlements techniques, les pénalités, les décisions des organisateurs, etc. Il existe des procédures clairement définies pour faire des demandes, des protêts et des appels jusqu'à ce que les résultats soient déclarés finaux. L'article 20.13 ne cherche pas à donner à CARS le droit de questionner la performance, les gestes ou les décisions que représentent les résultats finaux.

Lorsque la compilation est terminée, elle est téléversée dans la base de données de CARS pour affichage et le calcul des points, le classement et les facteurs de vitesse. C'est durant ce processus de téléversement que des erreurs administratives peuvent être identifiées et l'article 20.13 permet à CARS de corriger ces erreurs.

20.13 ERREURS DE COMPILATION D'ORDRE ADMINISTRATIF

Si, lors de la révision de la compilation, même au moment de téléverser les données dans la base de données de CARS pour les points et le calcul de classements provisoires, on découvre une erreur administrative dans ces données, CARS se réserve le droit de corriger ces erreurs. Si ce faisant, cela modifie les points, les classements ou les positions indiquées dans les résultats finaux affichés lors du rallye, les compétiteurs concernés seront avertis soit par le responsable de la compilation ou par le directeur du championnat.

Ces erreurs administratives se limitent aux erreurs provenant du montage des données de compilation. Cela ne comprend pas les erreurs de compilation reçues, les décisions prises ou la conformité aux règlements durant le rallye et avant que les résultats soient déclarés finaux.

De nouveaux résultats finaux seront affichés sur le site de CARS et dans les classements provisoires.